

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois le quinze juin,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Considérant le besoin de véhicules pour le service technique,

Considérant qu'une procédure a été lancée pour un marché public de fournitures courantes et de services : Acquisition d'un chariot télescopique, d'un tri-benne, d'un utilitaire électrique et reprise d'un véhicule comportant 3 lots et une variante :

- Lot n°1 : Acquisition d'un chariot télescopique
- Lot n°2 : Acquisition d'un tri-benne
- Lot n°3 Offre de base : Acquisition d'un utilitaire électrique et reprise d'un véhicule
- Lot n°3 Variante obligatoire : Acquisition d'un utilitaire électrique et reprise d'un véhicule

Considérant qu'une publicité a été publiée dans un journal d'annonces légales le 17 avril 2023 et sur le site de marches-securises.fr le 12 avril 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 12 mai 2023 à 12H00,



Considérant que 4 offres ont été déposées,

Après analyse de l'offre, Monsieur le Maire décide :

- **d'attribuer le lot n°1 : Acquisition d'un chariot télescopique à l'entreprise SAS M3 domiciliée ACTIPOLE 85 EST – 17 rue Jacqueline Auriol 85170 BELLEVIGNY pour un montant de 44 000,00 € HT**
- **d'attribuer le lot n°2 : Acquisition d'un tri-benne à l'entreprise SAS SEGARP – RD 813 Roustaud de Thivas – 47200 MARMANDE pour un montant de 50 790,00 € HT**
- **de classer sans suite les lots 3 offre de base et variante obligatoire sans suite pour motifs d'ordre budgétaire**

Fait à Essarts en Bocage, le 15 juin 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Freddy RIFFAUD

Certifié exécutoire par le Maire
le 28/06/2023
Publié le 30/06/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 28/06/2023